

Réflexions sur la corruption par la Commission Sociale, Economique, Internationale (CSEI) de la Fédération Protestante de France

Auteur(s) : COMMISSION SOCIALE ECONOMIQUE ET INTERNATIONALE;CSEI;FEDERATION PROTESTANTE DE FRANCE;FPF;

Texte accompagné d'une déclaration du Conseil de la Fédération Protestante de France : A propos de la corruption

La multiplication et l'ampleur des révélations concernant des affaires de corruption ont profondément terni l'image de la classe politique et des milieux économiques. Quand ces affaires touchent des ministres, des dirigeants de certains des plus grands groupes industriels, on est en droit de se demander si notre société française n'est pas atteinte d'un mal profond qui la mine de l'intérieur. Ce mal est d'autant plus grave qu'il se produit dans une période de profonde crise de l'emploi et qu'au même moment le phénomène d'exclusion repousse à la marge de la société une masse sans cesse croissante de personnes issues de toutes les couches sociales. Le choc entre ce monde de l'exclusion et celui d'une élite dirigeante partiellement gangrenée par la corruption est porteur de graves conséquences, dont les plus manifestes sont le rejet de toute la sphère politique ou le recours à des formations extrêmes. Pour celles-ci, la lutte contre la corruption et l'opposition aux dirigeants corrompus est un thème commode et payant. Toutefois il ne faudrait pas considérer ce phénomène comme une nouveauté caractéristique de notre temps. La corruption ne date pas d'aujourd'hui et ne touche pas que la France. Sans même aller chercher des exemples dans les régimes autoritaires du passé et du présent, elle s'est manifestée dans toutes les démocraties et les grands scandales, qui en France ont jalonné l'histoire de la troisième et de la quatrième républiques, sont là pour nous rappeler que le phénomène a de profondes racines.

On peut malgré tout mettre en évidence certaines caractéristiques de notre époque qui permettent de comprendre et d'évaluer de manière plus précise quelques traits essentiels de la corruption actuelle.

Vocabulaire

Il n'est pas très simple de définir précisément la corruption et de la distinguer nettement d'autres délits tels que la fraude ou de pratiques plus ou moins admises ou condamnées telles que le lobbying ou le favoritisme. Une des premières caractéristiques de la corruption est qu'elle met en jeu une relation binaire faisant intervenir un corrupteur et un corrompu. Le corrompu doit être détenteur d'une parcelle plus ou moins grande de pouvoir que le corrupteur va tenter d'acheter pour en profiter. Comme dans nos sociétés les pouvoirs sont extrêmement variés et stratifiés, la corruption peut se développer dans un très vaste champ qui dépasse

singulièrement les affaires que les médias ont mises sur la place publique. Il serait très dangereux de ne voir dans la corruption que ce qui en est relaté dans les journaux en ignorant qu'elle peut nous atteindre tous plus ou moins selon le degré de pouvoir que nous possédons.

On peut tenter de caractériser la corruption, au-delà de la définition strictement juridique, par le fait que le corrompu y a trouvé un intérêt personnel. L'affaire est très simple s'il s'agit d'un intérêt matériel. Mais elle se complique beaucoup quand l'intérêt est lié à une place dans la société, à un avancement éventuel à plus long terme dans sa carrière, ou même à une sorte de pacte entre pouvoirs qui ont toujours à des moments prévus besoin les uns des autres. L'intérêt dépasse alors celui d'une personne mais touche celui de l'institution dans laquelle il exerce un pouvoir. On est ainsi conduit entre différents détenteurs de parcelles de pouvoir à se "rendre des services mutuels" et on est à la limite de la corruption, même si elle concerne parfois des affaires très bénignes.

La corruption se distingue évidemment de la fraude qui, du moins en principe, ne met pas en jeu de relation binaire. L'extension de la fraude fiscale en France est un phénomène connu, voire admiré, et il n'est pas certain que ceci n'entraîne pas une certaine complaisance envers la corruption. On pourrait en dire autant de certaines pratiques de lobbying, surtout lorsqu'elles mettent en jeu des moyens financiers importants.

La corruption fait certainement partie de l'arsenal des armes pouvant être utilisées dans la compétition économique. Ceci est particulièrement évident dans la compétition sur des marchés touchant des pays où la corruption interne est monnaie courante. à ce niveau, la sanction possible ne peut être que celle provenant du marché lui-même ou celle d'instances internationales au pouvoir réel très limité. Il n'est pas évident que beaucoup de Français soient choqués si, grâce à une corruption reconnue, une entreprise française l'emporte dans un marché lointain. Beaucoup y verront au contraire un succès national dans une guerre économique n'excluant aucun moyen. Cette attitude est-elle pour autant justifiable qu'il s'agisse de morale ou même d'efficacité à long terme ? On peut parfois en douter quand on constate l'échec d'un certain type de politique mené par les gouvernements français successifs en Afrique.

Le même phénomène se retrouve sur le territoire national, avec la différence que la corruption devient un délit passible de poursuites selon la législation française qui met en présence deux types d'acteurs. Du côté des corrupteurs, il s'agit essentiellement d'entreprises industrielles ou commerciales utilisant cet instrument dans la conquête de marchés publics. Parmi ceux-ci, les plus courants concernent le secteur du bâtiment et des travaux publics ou les services indispensables tels que l'eau ou la chaleur. Du côté des corrompus, on retrouve tous ceux qui exercent un pouvoir à des échelons très variés et tout particulièrement dans les municipalités, les départements ou les régions qui ont des

besoins réels et peuvent prendre des décisions sur des masses financières considérables. De ce côté de la scène, on tend à faire une distinction entre la corruption qui conduit à un enrichissement personnel et celle qui profite à des instances reconnues, et tout particulièrement les partis politiques.

On a même pu entendre que le financement de plus en plus coûteux des campagnes électorales ou de l'activité des partis ne pouvait se faire sans l'apport des fonds provenant de la corruption, celle-ci atteignant tout l'éventail politique. On tente sans doute régulièrement d'y mettre bon ordre et un important travail législatif a été réalisé. Une brève présentation des principales dispositions est présentée en Annexe 1.

Mais le fait que ce soient, parfois, les bénéficiaires potentiels de la corruption qui votent les lois devant la réguler et que ceux-ci en profitent parfois pour amnistier les actes passés, laisse dans l'opinion un doute certain sur la volonté réelle des acteurs politiques d'éliminer ce phénomène. Ce doute est encore accru quand l'immunité liée dans une visée bien précise à certains mandats électoraux est manifestement et ostensiblement détournée de sa fonction originelle pour être utilisée comme instrument de protection dans des affaires de corruption.

Dans la mesure où la corruption - tout au moins celle exercée sur le territoire national - est un délit, on peut se demander comment elle a pu se développer. Pour que la justice puisse exercer son rôle, il faut d'abord que le phénomène soit détecté et ensuite qu'on ait la volonté de le réprimer. Comme on l'a dit plus haut, la corruption est une arme d'autant plus efficace qu'elle est plus discrète. Ceux qui l'utilisent ont tout intérêt à ce qu'elle ne se manifeste pas. Combien d'affaires seraient restées dans l'ombre sans l'indiscrétion de la presse ou la persévérance de certains juges d'instruction ! C'est ici qu'il faudrait analyser en profondeur la question du secret de l'instruction. Mais il s'agit d'un problème tellement sérieux qu'il mériterait une étude à lui seul et non pas une brève mention dans un texte sur la corruption. Une fois celle-ci détectée, la volonté d'en poursuivre les acteurs relève d'un autre problème qui ne peut non plus être abordé au fond ici et qui concerne l'indépendance de la justice par rapport au pouvoir politique. Mais il est clair que le nombre d'affaires restant sans suite atteint par ricochet la confiance dans l'impartialité de la justice.

Il n'est pas exagéré de dire que ce sont les multiples révélations sur des affaires de corruption dans les domaines politiques et économiques qui ont conduit les plus hautes instances de l'état à décider d'entreprendre une réforme de la justice qui à elle seule pourrait être l'objet d'une réflexion dépassant donc le cadre de ce texte.

Conséquences

Les conséquences des pratiques de corruption sont multiples et touchent aussi bien les domaines économique ou politique que la sphère de la moralité publique en démocratie.

Dans le domaine économique, la corruption fausse manifestement le jeu de l'économie de marché et de la libre concurrence. On ne peut pas trop s'en émouvoir et l'accepter comme un fait incontournable. Mais il y a toujours un très grand danger dans une société à tenir un discours contredit par la pratique. Si le libre-échange et l'économie de marché sont trop fréquemment associés à des pratiques de corruption, on peut craindre des réactions violentes et imprévisibles.

Dans le domaine politique, la corruption pervertit le système démocratique qui implique une clarté des choix et non l'appel à des méthodes impliquant secret et mensonge. Dès lors, malgré la répétition fréquente de termes tels que dialogue et transparence, on a le sentiment que tout se passe derrière la coulisse. L'opposition est souvent tenue dans l'ignorance complète des pratiques de la majorité et le débat démocratique devient un jeu formel et théâtral.

Mais ce sont évidemment les conséquences morales qui sont les plus importantes. Quelle confiance accorder à des élites qui tiennent un discours faisant référence à de grands principes moraux et qui ont une pratique qui les contredisent ? L'exercice du pouvoir implique parfois des compromissions ou un certain secret. Mais lorsque ce secret, reconnu pour mener à bien des affaires délicates et dans l'intérêt général, est dévoyé pour des usages personnels ou à l'avantage de formations politiques, le système est profondément discrédité. La perte des références morales dans nos sociétés modernes que l'on déplore parfois ne peut que se renforcer quand l'exemple est donné par ceux qui nous gouvernent. C'est évidemment cet aspect des choses qui touche le plus les Eglises. Mais en dehors du recours à de grands principes généraux, ont-elles quelque chose à dire sur la corruption ? Quelques pistes de réflexion théologique sont présentées en Annexe 2 .

Perspectives

Exhortation

Nos Eglises doivent sans relâche exhorter ceux qui sont tentés ou séduits par la corruption et qui ne se limitent pas à quelques décideurs de très haut niveau. Elles doivent rappeler sans cesse que la corruption porte en germe la mort du vivre ensemble communautaire et que c'est précisément toute la dignité de la fonction politique dans une démocratie que d'en organiser le bon fonctionnement dans le respect de tous. En ce sens, la lutte contre la corruption est une priorité toujours nécessaire.

Prévention

La corruption est un délit qu'il vaut toujours mieux prévenir que réprimer.

Toute une série de mesures peuvent être envisagées pour rendre beaucoup plus difficile son extension. Sans du tout prétendre faire le tour d'une question qui d'ailleurs ne relève pas essentiellement de la responsabilité des Eglises, on peut mentionner les points suivants.

La corruption ne pouvant se développer que dans le secret, il faut tout faire pour renforcer la transparence. Celle-ci implique en particulier le respect des minorités et l'indépendance de la presse d'investigation. Il est essentiel que des lieux de contre-pouvoir puissent exister soit dans le cadre du débat démocratique soit dans celui des médias ou du monde associatif. La prévention implique sans doute des dispositions législatives ne prêtant pas à contestation. Parmi celles-ci, on peut mentionner la limitation encore plus restrictive qu'actuellement du cumul des mandats dont l'effet néfaste est reconnu de tous, sauf peut-être des intéressés. Faut-il également instaurer des limitations dans le renouvellement des mandats afin d'éviter une caste politique à vie ? L'augmentation des clauses d'inéligibilité en cas de condamnation pour corruption doit être aussi envisagée. L'inéligibilité est une menace à laquelle les élus sont très sensibles. On peut également penser à renforcer les dispositifs de contrôle, en particulier des marchés publics.

Répression

La corruption est un délit qui doit être jugé et l'arsenal juridique actuel est déjà important. Peut-être n'est-il pas suffisant mais le plus important est que ne puisse s'installer le sentiment que ces affaires, déjà par définition entourées de secret, se perdent dans le maquis des procédures ou de l'étouffement. Ceci porte atteinte à la fois au monde de la politique et à celui de la justice.

Réconciliation

Dans l'église la prévention et la répression ne peuvent avoir le dernier mot. Aucune condamnation humaine n'est définitive et la communauté chrétienne doit être un lieu privilégié où résonnent l'exhortation mais aussi la réconciliation.

Source(s) : FEDERATION PROTESTANTE DE FRANCE;FPF;
Date de parution : 12 janvier 1998